

Solidaire Unitaire Démocratique - CPPAP : 0621S07934

0,76 euros - n°120 4ème trimestre 2016

Trimestriel Directeur de publication: Guillaume Ceugniz
déposé le 16/12/2016

SUD Éducation 31

52 rue Jacques Babinet,
31100 Toulouse

tel : 05 62 14 66 74

mél: sudeduc31@sudeducation.org

site: <http://sudeducation31.org>

« C'est toujours les p'tits qui s' mouillent... »

Ce refrain¹ fait particulièrement écho à l'actualité économique, sociale et politique du moment ! Tour d'horizon (forcément incomplet) !...

Education prioritaire et mixité sociale : Le ministère a annoncé son intention d'exclure les lycées de l'éducation prioritaire à partir de la rentrée 2017. Depuis plusieurs mois, la mobilisation se développe autour de l'appel **« Touche pas à ma ZEP »** et de ses collectifs.

Elle a pris un caractère national avec le succès des grèves du 17 novembre et 29 novembre. Quelles sont les revendications portées par ce collectif ? Une carte élargie de l'éducation prioritaire et un label sur des critères nationaux et transparents, des moyens pérennes et des droits pour tou-te-s, des postes et des seuils d'effectifs contraignants. L'AG de grévistes du 29 novembre a décidé d'adresser un ultimatum au ministère.

Sans engagement répondant aux revendications, les AG de personnels ont décidé de la grève reconductible à partir du 3 janvier 2017 ! (Voir p.2). **En Haute-Garonne, l'éducation prioritaire est aussi menacée avec l'annonce de la fermeture programmée des 2 collèges REP + (Réseau d'Education Prioritaire Plus) situés dans le quartier du Mirail (Bellefontaine et Raymond Badiou).** Sous prétexte de créer de la mixité sociale et scolaire, le Conseil départemental a décidé de détruire ces 2 établissements et de déplacer les élèves de ces quartiers socialement défavorisés – « les p'tits » - vers d'autres collèges de la ville de Toulouse. Parents d'élèves, personnels, habitants du quartier s'opposent à cette

décision et organisent des actions depuis plusieurs semaines (voir p.3).

Précarité : titulaires, précaires, solidaires ! Fortement mobilisé-e-s au printemps dernier contre la loi « travaille ! », les assistant-es d'éducation (AED) et pédagogiques (AP) malgré les pressions et les risques, continuent de s'organiser (voir p.4). La difficulté de faire appliquer leurs droits réside, entre autres, dans le travail contractuel d'année en année. Seul le rapport de force reste une des armes collectives dont les titulaires doivent faire partie. **SUD Précaires 31**, nouvellement créé, se veut un outil de défense des intérêts des travailleur-ses précaires ou sans-emploi (saisonnier-es, intérimaires, intermittent-es, stagiaires... - « les p'tits » !) contre leur stigmatisation et leur mise en concurrence sur un marché de l'emploi qui ne répond plus qu'aux normes d'un libéralisme impitoyable.... (suite p.2)

Sommaire

P. 2 : Touche pas à ma ZEP

P. 3 : Mixité scolaire...

P. 4 : Précarité

P. 6 : Casier scolaire

P. 8 : Procès BDS

¹ Michel Bühler « Les p'tits, les gros »



... **Fichage et contrôle social** : Avec la réforme du collège, les changements de programmes pour l'école primaire et dans le cadre d'une pseudo réforme de « l'évaluation » pour les élèves, le ministère a décidé d'imposer, en remplacement du Livret Personnel de Compétences, un **Livret Scolaire Universel Numérique (LSUN)** pour les cycles 2, 3 et 4. Sa mise en œuvre doit se faire dès cette année. Ce LSUN participe de la constitution d'un véritable casier scolaire, au service de la normalisation et du profilage des élèves - « les p'tits » Il est aussi révélateur d'une volonté d'instrumentaliser l'école pour formater et trier les élèves selon des critères d'employabilité et de traçabilité définis par le patronat - « les gros ». C'est d'ailleurs pour ces raisons que le MEDEF s'est réjoui de la mise en œuvre de ce casier numérique ! SUD Education 31 mettra tout en œuvre pour s'opposer à la mise en place de ce fichage généralisé de nos élèves et de leurs familles ! (Voir page).



Refuser le chacun pour soi et la mise en concurrence de tous contre tous, dénoncer les conditions sociales désastreuses qui obligent des lycéens à travailler pour payer leurs études, ne pas se résigner quand certains des jeunes qui nous sont confiés dorment dehors, garder la tête haute face à une hiérarchie soumise aux ordres des multinationales, rejoindre celles et ceux qui s'organisent et luttent collectivement pour une autre école et une autre société... Et finalement, si tous ces possibles résumaient nos vœux pour 2017 !?

La mobilisation continue en janvier !

2



Une mobilisation qui devient nationale :

La ministre avait annoncé son intention d'exclure les lycées de l'éducation prioritaire à partir de la rentrée 2017. Depuis plusieurs mois, la mobilisation se développe autour de l'appel "Touche pas à ma ZEP" et de ses collectifs. Elle a pris un caractère national avec le succès des grèves du 17 novembre et 29 novembre. Pour la première fois, au-delà des soutiens intersyndicaux régionaux, en Ile de France et sur Aix-Marseille, une intersyndicale nationale Snés-Snuep-Snep-Fo-Cgt-Sud appelait à la grève. Actuellement on compte 90 lycées et 14 académies touchées par cette mobilisation.

Une ministre sur la défensive :

Après avoir nié le problème la ministre a fini par prolonger jusqu'en 2019 les indemnités, puis a sauvegardé les bonifications pour les seuls personnels en poste avant 2015, avant d'annoncer 450 postes pour la seule rentrée 2017. Ces reculs partiels montrent qu'il est possible de gagner sur les revendications des personnels. Mais on est loin du compte et les effets d'annonce ne trompent personne !

Pour une vraie éducation prioritaire on peut gagner !

Une carte élargie de l'éducation prioritaire et un label sur des critères nationaux et transparents, des moyens pérennes et des droits pour tou-te-s, des postes et des seuils d'effectifs contraignants : SUD éducation renouvelle son soutien aux revendications de ce mouvement et à la décision des AG de grévistes du 29 novembre d'un ultimatum à la ministre.

Sans engagement répondant aux revendications,

les AG de personnels ont décidé de la grève reconductible à partir du 3 janvier !

Maintien des lycées dans l'éducation prioritaire !

De véritables moyens pour l'ensemble de l'éducation prioritaire !

Il faut de la mixité sociale ? Alors... Fermons Fermat !



Nous savons désormais que loin de résorber les inégalités sociales l'école les reproduit. Bourdieu l'a dit, nous le voyons au quotidien : rôle primordial du capital culturel, mais aussi économique, sélection dès le plus jeune âge. Ce qui peut sembler nouveau, c'est que l'école ne se contenterait pas de reproduire les inégalités, elle les amplifierait. Les dernières enquêtes Pisa – que l'on ne peut soupçonner de gauchisme pédagogique – révèlent que l'école française est une des plus inégalitaires de l'OCDE. Le dernier rapport du CNESCO (Conseil National d'Evaluation du Système

scolaire) du 27 septembre 2016 met ainsi en cause 30 ans de politique éducative ayant amplifié les inégalités. Le système scolaire y est présenté comme une « longue chaîne de processus inégalitaires ».

Les ZEP : un « échec » bien utile...

Un enseignement prioritaire qui n'a jamais vraiment eu les moyens de fonctionner, et dont le « coût » est très relatif : les professeurs y officiant sont souvent en début de carrière et les établissements prioritaires représentent de ce fait un bien moindre investissement, ainsi qu'une masse salariale diminuée pour le ministère, en comparaison avec des lieux plus « prestigieux ». Tout en validant le manque de moyens consacrés à l'éducation prioritaire, le rapport du CNESO en vient à dénoncer le système dans son ensemble et son principe depuis le début des années 1980 : donner plus à ceux qui ont moins.

Et le vieux principe dicté de longue date par l'OCDE, de désorganiser un service public, puis d'en dénoncer l'inefficacité pour justifier sa destruction, semble bien dicter la conclusion de cette étude de commande. Encore une fois, la destruction est orchestrée.

La précarité n'est pas scolaire, elle est sociale !

De la dénonciation du manque de moyens alloués aux établissements des zones défavorisées, à la dénonciation des populations défavorisées, il n'est qu'un pas. Que le CNESO franchit allègrement. Des réunions plus ou moins publiques selon les besoins ont ainsi été organisées cet été dans le quartier du Mirail, et en cette rentrée 2016 dans les collèges REP (Réseau-Education Prioritaire) et REP+ de Toulouse. Des représentants du conseil départemental, experts pédagogiques auto-proclamés, y ont affirmé péremptoirement que « la mixité sociale, ça marche, c'est scientifiquement prouvé ».

Ce qui a été proposé dans un premier temps, c'est de construire des « binômes » unissant un collège très défavorisé (Bellefontaine, Badiou, Stendhal, Sand et Rosa Parks) et un collège très favorisé (Fermat étant cité en exemple à chaque fois, alors que d'autres collèges sont potentiellement concernés : l'Union, Balma, Bellevue, Zola, JP Vernant, les Chalets, Michelet, Labitrie et Léonard de Vinci). Dès 2017, les parents des élèves de 6^e auront le choix « dans la limite des places

disponibles » de scolariser leur enfant dans l'un ou l'autre de ces collèges. Comment seront-ils-elles sélectionnés-es ? Quelle est la différence avec les dérogations déjà obtenues par une dizaine d'élèves chaque année, sur la base de dossiers scolaires ? Quelle différence avec le dispositif « Espoir Banlieue » qui depuis 2008 prive le collège de la Reynerie d'élèves en réussite à l'école primaire, les affectant à Fermat ? Le rectorat, présent aux réunions et interpellé sur la question des dérogations, n'a pas souhaité s'exprimer ou se cache derrière les chiffres...

L'autre option qui est maintenant officiellement retenue est la fermeture du collège Raymond Badiou – dans les 4 ans selon des élu-es du conseil départemental, finalement, le temps qu'une cohorte de 6^{ème} arrive en 3^{ème} – et l'ouverture d'un établissement plus « mixte » dans l'Ouest toulousain. Pour se faire, chaque école REP+ rattachée au collège Badiou va se voir attribuer un autre collège de rattachement temporaire, en attendant la fin de la construction du nouveau collège, afin de vider Badiou progressivement. Cela veut dire que dans trois ans, il n'y aura plus que les troisième à Badiou ?! Bien sûr que non ! Le conseil départemental fermera le collège avant les 4 ans. Mais se garde bien de le dire... Le collège Bellefontaine sera lui aussi détruit, avec un an de décalage. Vous le voyez venir : puisque le nouveau collège sera « mixte », **plus besoin des moyens supplémentaires « famineux » de l'éducation prioritaire, pas plus dans ces collèges que dans les écoles qui leur sont rattachées !** Et la boucle est bouclée : donner plus de moyens (modestement, nous l'avons vu), ça ne « marche » pas. Et laisser tous les enfants en difficulté dans un même établissement, c'est « une bombe à retradement » affirment tous ces messieurs en cravates, n'hésitant pas à faire des amalgames douteux. Les enfants du Mirail ne sont jamais considérés comme issus de milieux socialement défavorisés, mais comme appartenant à des ghettos « ethniques », les collèges du quartier devenant par la même occasion « de potentiels foyers de radicalisation » ! Alors économisons les moyens supplémentaires et diluons les enfants dans une nouvelle

potion, plus trouble, moins chère. En résumé, pour créer de la mixité, cachons les pauvres !

Lors de toutes ces réunions de « consultation » et de « co-construction » d'un diagnostic pourtant déjà bien rôdé, les intervenant-es ont démontré avec des statistiques et des schémas ce qu'un déterminisme mal digéré leur soufflait : ces enfants (de pauvres) réussissent moins bien à l'école. Et quand ils sont tous rassemblés dans une même école, un même collège, les chiffres ne trompent pas. Ils sont énormes, on ne peut pas les ignorer.

Et ces « experts » de nous faire croire que par une sorte de contamination, les élèves en difficulté réussiront mieux, du simple fait qu'ils sont assis côté à côté avec des enfants dotés d'un capital culturel et économique décidément bien volatil.

Qui a peur de la « mixité sociale » ?

Le rapport du CNESO se termine donc avec un appel à une « politique volontariste de mixité sociale », sans jamais justifier cette impérieuse (et soudaine) nécessité. Dont acte. Déplacement d'élèves (quels élèves ?), délocalisation de collèges (quels moyens pédagogiques, éducatifs ?), le problème est le même : on déplace la précarité plutôt que de l'affronter collectivement. On dilue les difficultés sans les résoudre pour ne plus les voir et ne plus être vues. Au risque de les aggraver. De plus il est impossible de ne pas grimacer face aux envolées lyriques vantant la mixité sociale, quand la ségrégation première n'est pas attaquée à la racine.

Qui a peur de la mixité sociale, sinon celles et ceux qui acceptent les dérogations, fuites ou contournements ? Pourquoi ne pas demander aux élèves de centre ville de Fermat, qui souffrent eux aussi de non mixité sociale, d'aller au Mirail ? Pourquoi serait-ce aux

enfants de milieux défavorisés de s'adapter ? Pourquoi serait-ce aux enfants de milieux défavorisés de prendre les transports en commun matin et soir ? M. Méric (président du conseil départemental) a parlé du rôle de la civilisation de la République (sic) afin de combattre la « radicalisation ». Il semble que pour M. Méric, les enfants issus des quartiers défavorisés n'ont potentiellement pas la « bonne » civilisation.

Qui a peur de la mixité sociale, sinon celles et ceux qui cautionnent, financent, légitiment, l'enseignement privé, première destination des familles fuyant précisément toute forme de mixité ?

Mixité sociale ou égalité sociale ?

Attaquer le problème à la racine, ce serait refuser qu'un enseignement privé parallèle, financé à 80% par des subventions publiques, mais ne respectant aucune règle d'affectation sectorielle de ses élèves, continue de profiter de nos manques de moyens. Arrêtons de financer le privé !

Attaquer le problème à la racine, ce serait donner les moyens humains, pédagogiques, éducatifs nécessaires à l'éducation prioritaire pour qu'elle soit réellement prioritaire. Maintenir dans les quartiers défavorisés un service public d'éducation de qualité est capital, c'est le dernier « bastion » du service public. Toute une vie sociale et associative s'est construite autour de l'éducation des élèves et donc des habitant-es.

Attaquer le problème à la racine serait d'avoir le courage de proposer une politique d'envergure de transformation sociale afin de penser et de mettre en oeuvre, non pas une mixité sociale qui s'arrêterait aux portes de l'école, mais une réelle égalité sociale !

Lutter et s'organiser quand on est précaire...



Le statut d'assistant-e d'éducation (AED) regroupe divers contrats (Assistant-e pédagogique, Auxiliaire de Vie Scolaire individuel et collectif, surveillance et accompagnement éducatif etc.) dont le seul dénominateur commun est la précarité. Ce contrat d'un an est renouvelable jusqu'à cinq fois. On ne peut, en théorie, être assistant-e d'éducation que pendant six ans maximum. En pratique, il est déjà arrivé que des AED exercent plus longtemps, notamment lorsqu'ils-elles changent d'académie. Actuellement, 232 000 personnels non titulaires travaillent à l'éducation nationale, soit 22% ou 1/5ème des personnels. Les assistant-e-s d'éducation sont 90 000...

Militer lorsqu'on est précaire de l'éducation nationale :

Depuis septembre 2015, Sud éducation 31 compte parmi ses déchargé-e-s syndicaux des précaires

de l'éducation nationale : une AVS l'année dernière et une AED cette année. Défendre les droits des précaires lorsqu'on est soi-même précaire aide à cerner plus

facilement le contexte dans lequel se trouvent les personnes qui contactent le syndicat : tou-te-s les AED ont un contrat de 1 an qui sera renouvelé (ou pas) selon le bon vouloir du chef d'établissement, beaucoup d'entre eux et elles ont vécu des pressions/du chantage de la hiérarchie parce qu'elles-ils étaient grévistes, ou encore des sanctions si il-elles l'ouvrent un peu trop. Bref, le contexte est anxiogène et pour se faire entendre, les précaires s'y prennent souvent avec des pincettes, de peur de ne pas être renouvelé-e-s l'année suivante.

Par ailleurs, militer pour les droits des précaires ne doit pas uniquement être l'affaire des précaires : d'une part, les titulaires (prof, instit'...) sont moins exposés aux représailles et sanctions et bien souvent, le concours des titulaires permet de créer un rapport de force avec la hiérarchie, sans prendre le risque pour l'équipe d'AED de se voir non renouvelée à la fin de l'année. Il ne faut pas oublier non plus que lutter contre la précarité, c'est défendre les droits de tous les personnels, dans un contexte où le développement de la précarité menace les droits de toutes et tous, y compris les garanties statutaires des titulaires.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faut pas s'organiser entre précaires ! Les collectifs de précaires de l'éducation nationale existent un peu partout en France et, malgré leur légendaire difficulté à se pérenniser (beaucoup de turnover dû aux contrats), ces collectifs permettent de se faire entendre a minima, de ne pas rester isolé-e face à un problème, de s'organiser et de porter des revendications.

D'autre par, à défaut d'avoir un statut pérenne (situation qui ne facilite pas une implication durable dans une structure syndicale telle que Sud éducation, ou dans un collectif), le syndicat Sud précaires donne plus de possibilités de militer sur le long terme. Car même si l'on quitte l'éducation nationale, on peut toujours continuer à militer avec Sud précaires (à moins d'être devenu chef...). Sud précaires est un syndicat de défense des intérêts de la classe des travailleuses et travailleurs précaires de tous horizons, retraité-e-s et chômeur-euse-s compris-e-s.

Pourquoi c'est dur de lutter quand on est AED ?

En temps de mobilisation : l'exemple de la loi travail. Un petit groupe s'organise et essaye de sensibiliser les autres collègues, ce petit groupe va même aller faire la tournée des bahuts pour prendre la température et savoir ce qu'il s'y passe en termes de conditions de travail. Des AED se mettent en grève, au mieux certaines vies scolaires ferment pendant un ou plusieurs jours. Les AED manifestent, se rassemblent, créent un collectif de précaires. Mais la fin de l'année approche, les équipes vont tourner, les collègues ne seront plus les mêmes à la rentrée. Il va falloir recommencer, ou presque. La mobilisation contre la loi travail terminée, la motivation s'étiole...

Ajouter à cela qu'un-e AED ne peut pas dépasser 6 ans d'exercice et que bon nombre partent avant ce laps de temps pour travailler ailleurs, entrer en formation, devenir prof ou CPE, etc. Bref, lutter pour un vrai statut quand on n'en a pas déjà un, c'est la galère. Défendre un « métier » qui n'en est pas un et dans lequel on ne souhaite pas forcément s'attarder, c'est loin d'être une évidence...

Une décharge syndicale pour les précaires :

Militer pour les droits des précaires dans le cadre d'une décharge syndicale, c'est s'apercevoir que la législation qui concerne les droits des non titulaires ne permet pratiquement jamais de répondre aux problèmes vécus sur le terrain. Les AED représentent une main d'œuvre flexible pour les chefs d'établissement. Du jour au lendemain on peut leur demander de signer un avenant au contrat qui changera leurs horaires de travail et leurs missions, on peut les sanctionner avec un blâme si on considère que l'AED a eu un regard un peu trop critique sur le fonctionnement de la vie scolaire.

En réalité, les AED n'ont pas le droit d'apporter un regard différent de celui que l'institution préconise... Trouver des solutions lorsqu'on est confronté à ces situations est bien plus chronophage lorsqu'il s'agit des précaires car il existe peu de sources d'informations complètes, fiables et actualisées. La plupart du temps, il faut compter sur un groupe de personnes (précaires ou pas), qui ont quelques connaissances juridiques et qui accumulent d'années en années des informations et de l'expérience sur les situations des précaires.

Cela dit, il faut aussi être conscient que le Droit n'est jamais fixe, l'évolution juridique reflète les rapports de force dans la société, ce sont les luttes sociales qui ont permis la conquête de droits individuels et collectifs.

On fait quoi ?

L'amélioration de la situation des AED est urgente et nécessite un investissement de tou-te-s les militant-e-s : les précaires et surtout les titulaires. Cela passe par la création et la pérennisation des collectifs, partout en France.

Quelles revendications immédiates faut-il formuler en termes de temps de travail et de formation pour mieux s'adapter aux réalités des personnels recrutés ? L'ancien volume horaire des MI/SE permettait la conciliation entre études et emploi. La solution serait-elle un retour à 28 heures hebdomadaire pour ne pas obliger les assistants d'éducation à choisir entre leurs études et leur survie ? Et qu'en est-il des nombreux-ses AED non étudiant-e-s pour lequel-le-s ce travail les fait tout simplement vivre ? Beaucoup d'AED ont terminé leurs études, sont parents, ou n'ont pas trouvé d'emploi dans leur branche d'activité.



Que se passe-t-il au terme des 6 ans de contrat ? Demander une titularisation pour celles et ceux qui le souhaitent serait une solution. La titularisation impliquerait un salaire décent, une possibilité d'évolution à travers des grilles d'ancienneté de la fonction publique, l'assurance que l'emploi (et donc l'avenir) est stable, la reconnaissance des missions, l'évolution de carrière facilitée etc.

Petite avancée concernant les AESH (Accompagnant-e-s des Élèves en Situation de Handicap) : à l'heure actuelle, ils-elles peuvent prétendre à un CDI, sous certaines conditions et selon les places disponibles.

Quelles revendications ?

La plupart des collectifs et syndicats se rejoignent sur certaines revendications : la titularisation de tous les contrats précaires, l'indemnité REP et REP+,

le respect des droits des personnels dans les établissements (temps de pause, droit de grève, droit de refuser de signer un avenant...) etc. D'autres semblent poser davantage de questions : la généralisation des contrats de 3 ans (actuellement les contrats de un an renouvelable, les plus précaires, ont été systématisés sans obligation légale), le retour à un statut de MI-SE, la CDIisation etc.

Ces luttes et ces revendications doivent être une priorité pour un syndicat inter-catégoriel. Pour information, les précaires ont le droit d'organiser et de participer à des RIS (réunions d'infos syndicales) à hauteur d'une heure par mois.

D'autre part, il existe un collectif de précaires de l'éducation nationale à Toulouse. Voici son contact : aedtoulouse@riseup.net

Comment l'école prend sa part dans le contrôle des populations...

Tous fichés dès 3 ans jusqu'à la mort

Commencé à l'école (dès la maternelle) avec Base élèves, le fichage des enfants se poursuivra dorénavant tout au long de la vie.



6

Depuis le début de son « invention », l'école républicaine, l'école de Jules Ferry, celle qui a vu le jour après la Commune de Paris, n'a jamais eu vocation d'émanciper les populations ou de massifier l'enseignement. Le but de Ferry en 1882, à la création des écoles publiques sur tout le territoire français était, entre autres, de servir la soupe républicaine à tous les enfants et de contre carter les idées révolutionnaires des communardes. L'école sert depuis toujours d'outil de contrôle, de tri, de réajustement économique et idéologique, à reproduire les classes sociales de la société

capitaliste. Outre les savoirs, souvent bourgeois, et la pédagogie dispensés dans les écoles qui sous-tendent l'idéologie politique capitaliste de notre société, il y a aussi les outils pratiques de gestion des « usagers », des élèves et des travailleur-ses de l'éducation, notamment les outils informatiques qui recensent des informations personnelles ou professionnelles.

Les élèves :

Dans le premier degré, la création du fichier national « Base élèves » en 2002 a suscité une levée de boucliers parmi les enseignant-es mais aussi les parents. Au début, c'était à titre « expérimental » dans une vingtaine de départements. Mais très vite, notamment dans l'Oise et les Pyrénées Atlantiques, ce fichier a été utilisé pour repérer les « sans-papiers » dans les écoles et ainsi cueillir les parents à la sortie des élèves. Pendant deux ans, ce fichier a été mis en place sans déclaration à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté). En 2009, la généralisation de ce fichier dans les établissements publics et privés est une réalité.

Rappelons qu'à l'origine, des informations telles que la nationalité, la langue et culture d'origine, la date d'entrée en France, les absences, la situation des familles, le suivi Rased, et bien d'autres choses encore, étaient à renseigner dans ce fichier. Sans la mobilisation des enseignant-es mais aussi des parents, d'élus-es et de magistrats, le gouvernement Chirac n'aurait pas fait un

semblant de marche arrière et rendu facultatifs les items clairement racistes et stigmatisants. Car oui, il ne s'agit pas d'un retrait pur et simple mais d'une non obligation de remplir les champs en question, encore faut-il être au courant... La loi de prévention de la délinquance autorise les croisements de ce fichier avec ceux de la police ou des services sociaux et permet de conserver ces données pendant 35 ans. En 2008, le CNRBE (Collectif National de Résistance à Base Elèves) voit le jour à la bourse du travail de Paris et continue aujourd'hui d'être actif.

Base élèves a servi et sert notamment à « numéroter » les élèves, puisque dès l'entrée de la maternelle, l'élève se voit attribuer un INE (Identifiant National de l'Elève). Ces INE alimentaient une autre base appelée la BNIE (Base Nationale des Identifiants Elèves) qui est devenu en 2012 le RNIE (Répertoire National des Identifiants Elèves, étudiants et apprentis). Avec le RNIE, l'État peut ainsi étiqueter chaque élève d'un identifiant véritablement unique de la maternelle à la fin des études, alors qu'avant, l'enfant changeait d'INE au moment de son entrée dans le second degré.

Dans le second degré, ce fichage continue avec AFFLENET et SCONET. Au collège par exemple, des textos sont envoyés aux parents qui le souhaitent afin de les informer des retards et des absences de leurs enfants. Ces envois de texto se font via la vie scolaire qui doit s'exécuter 3 fois par jour pour certains établissements !! SCONET dépend d'une entreprise privée qui centralise toutes ces informations à Marseille. Au lycée, PRONOTE prend la relève. Nous ne savons toujours pas quels regards sont apportés à l'utilisation de ces données, quant à la sécurité de ces fichiers, elle n'est jamais remise en cause par l'institution...

A l'université, le pistage des étudiant-es se poursuit avec le numéro d'étudiant-e, prolongement de « Base-élèves » et de « Sconet » des établissements du premier et second degré. Grâce à l'application A.P.B. (Admission Post Bac), les élèves sont donc triés. Ils peuvent être soumis à des quotas à l'entrée des facs ou des tirages au sort, comme c'est déjà le cas pour les élèves souhaitant rentrer en STAPS. On ne sait pas toujours comment sont choisis les élèves qui sont « élus », les voies de l'informatique sont parfois impénétrables...

Le livret scolaire unique numérique (LSUN) : le casier scolaire de l'élève...

Il s'agit d'un livret qui suivra l'élève du CP à la 3^{ème}. Rien d'original, pourrait-on croire, nous avons déjà eu droit au LPC (Livret Personnel de Compétences). Sauf que dans le LSUN, en plus des compétences du socle commun, il y aura tout un tas de renseignements sur l'élève, allant de son suivi RASED (et oui, ça revient... alors qu'on n'en voulait déjà pas dans base élèves...) jusqu'aux PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) pour les élèves en difficulté. Le LSUN n'est pas un simple livret d'évaluation qui va faciliter la vie des enseignant-es : il s'agit bien d'un outil de contrôle social et l'éducation nationale, celle qui est censée être garante de la protection des élèves (on nous bassine suffisamment avec la sécurité dans les écoles), viole les règles les plus fondamentales des libertés publiques. Le fruit est bien pourri de l'intérieur. L'éducation nationale offre toute une base de données sur les enfants dès 3 ans.

Communiqué du 9 octobre du CNRBE au sujet du LSUN : Le fichage commencé à la maternelle (18 compétences renseignées) s'étendra au parcours professionnel par le biais du « Compte Personnel de Formation » (CPF) créé en 2014, du « Passeport d'orientation, de formation et de compétences » inclus dans ce fichier, et, de 16 ans jusqu'au décès de la personne, du « Compte Personnel d'Activité » (CPA) créé par la loi « travail » du 8 août 2016, un immense fichier dont les données seront bientôt mises à disposition des employeurs et des financeurs de formation, en application de cette même loi.

Les personnels :

Le nombre incalculable de tâches qui se font à présent sur informatique ou les codes que nous rentrons dans les photocopieuses et les ordinateurs, permettent à notre employeur de connaître notre utilisation d'internet, notre temps passé sur l'espace numérique de travail ou encore à quelle heure nous sommes allé-es en reprographie. Les formations proposées sur informatique du type M@gistère dans le premier degré sont contrôlées et minutées. Les injonctions au numérique sont nombreuses pour de multiples raisons mais la principale est économique. L'utilisation du numérique est à corréliser au temps passé à consigner, rédiger, évaluer, justifier...¹ L'espace numérique de travail (ENT) est une véritable plate-forme de contrôle social des familles et des enseignant-es. Les enseignant-es ont obligation de le remplir et de montrer ainsi qu'ils font bien leur travail. Les parents peuvent également le consulter et contrôler ainsi leurs enfants et/ou les enseignant-es.

Les parents :

Depuis la rentrée 2015, les services départementaux de l'éducation nationale ont envoyé aux chefs d'établissements et aux inspectrices-eurs de l'éducation nationale (I.E.N.) un tableau de remontée quotidienne de faits de violence et événements graves en milieu scolaire. Ce tableau a été transmis aux écoles à des dates différentes, selon la réactivité des IEN, et nous savons qu'il s'agit d'une demande au niveau national. Ce tableau pose questions à plusieurs égards, notamment dans un contexte d'état d'urgence où la restriction des libertés publiques et syndicales, ainsi que les amalgames, en sont une réalité et une conséquence. Dans la première section « atteintes aux valeurs de la République », il est demandé de faire remonter une « suspicion de radicalisation ». Comment pouvons-nous savoir si une personne se radicalise ou pas lorsque les rapports enseignant-es/parents ne permettent de toutes façons pas ce genre d'interprétation. A notre connaissance, la délation ne fait pas partie de nos missions ! L'anonymat des remontées n'est pas une garantie. Nous ne savons même pas à quoi servent ces remontées ni sur quel bureau elles atterrissent au final. Pour Sud éducation 31 l'administration se rend complice d'une stigmatisation d'une frange de la population. Ce tableau devient un outil de contrôle des usagers de l'école par les chefs d'établissements dans le second degré et les directrices-teurs d'école dans le premier degré. Tous ces fichiers informatiques sont de véritables renseignements généraux sur les enfants et leurs familles. Le tout numérique n'est pas arrivé à son terme mais est, au contraire, en pleine essor. Seule la dimension du contrôle des populations a été abordée mais il y a encore la dimension économique et l'impact du numérique sur les enfants avec la manière dont ils vont aborder le

Sud L'école n'est pas une entreprise !
L'éducation n'est pas une marchandise ! 

¹ [appel de Beauchastel](#)

monde. Les contrats juteux entre Microsoft et l'éducation nationale ou encore Apple sont une réalité. Les écrans qui formatent les cerveaux des élèves par l'intermédiaire des tablettes, du TBI, du VNI ont des répercussions sur l'apprentissage et le développement de la pensée humaine...

SUD Education 31 organise un stage le mardi 31 Janvier 2017 : « L'école numérique et la libéralisation du service public ». Nous y aborderons l'entrée du tout numérique à l'Ecole, sous toutes ses facettes : économique, politique, idéologique, pédagogique, environnementale.... Contactez nous si vous souhaitez y participer !

Et pendant ce temps-là certain-e-s de nos élèves dorment dehors....

Campagne « Un toit pour apprendre » !



La campagne « Un toit pour apprendre », lancée par **Droit au logement** et soutenue par la **FCPE**, **Sud Education** et la **CGT Educ'action**, continue ses rendez-vous devant les établissements scolaires. Ce mercredi 7 décembre, c'est à un goûter devant le lycée Saint Sernin que la campagne conviait les familles concernées, les enseignants, les élèves. Une quarantaine de personnes ont répondu à l'appel et ont tenté de trouver une solution rapide et concrète pour les familles sans logement décent.

La réquisition d'un gymnase proche n'a malheureusement pas pu avoir lieu car la police s'est postée à l'entrée du lieu pour empêcher l'action. Pour contrer les initiatives militantes du Droit au Logement, l'Etat ne manque pas de moyen, mais pour apporter des solutions à la situation de dizaines de familles mal-logées ce n'est pas la même affaire... Mais ce n'est que partie remise...

8

Procès contre les 4 militantEs BDS toulousainEs : les officines pro-israéliennes jugées irrecevables font appel !

Le Tribunal de Grande Instance de Toulouse dans son jugement du 14 novembre n'a pas retenu le motif « d'incitation à la discrimination en raison d'une ethnie, religion, nation » (basé sur la loi de la presse) et les poursuites des parties civiles concernant cette accusation ont été jugées irrecevables. Ce qui amène ces parties civiles à faire appel. D'autre part le tribunal ne mentionne pas de prétendue illégalité du boycott d'Israël comme veulent le faire croire les associations sionistes. Les juges ont débouté la LICRA et le BNVCA, à l'origine de la dénonciation reprise par le procureur, pour les dommages et intérêts qu'ils avaient réclamés. Il n'en demeure pas moins que les juges ont condamné Bernard, Jean-Pierre, Loïc et Yamann à 1000 euros d'amende avec sursis, pour avoir participé à deux actions BDS (Boycott – Désinvestissement – Sanctions) en décembre 2014 et février 2015, en application d'un article évoquant « le refus de fourniture d'un bien ou d'un service »... Nous rappelons qu'aucune enseigne n'avait porté plainte, considérant n'avoir subi aucun préjudice. Il n'y a donc pas de victimes mais 4

condamnations sans véritable décision motivée.

Le comité de soutien dénonce la condamnation de nos 4 camarades qui correspond en fait à une condamnation de la liberté d'opinion et d'expression mise à mal dans le cadre de l'état d'urgence. Hasard du calendrier, ce jugement tombe au moment où la Haute représentante de l'Union Européenne réaffirme : « *L'UE se situe fermement dans le soutien à la liberté d'expression et d'association conformément à la Charte des droits fondamentaux de l'UE, qui s'applique sur le territoire des Etats membres, y compris en ce qui concerne les actions BDS menées sur ce territoire* ». L'acharnement judiciaire et la campagne de diffamation et d'intimidation contre les militantEs BDS – menées par quelques officines pro-israéliennes et le gouvernement français – n'affaibliront pas la détermination de ceux et celles qui luttent pour la justice et les droits des Palestiniens.



Notre combat contre la répression continue, le Comité de soutien appelle à élargir encore la solidarité à Bernard, Jean-Pierre, Loïc et Yamann dans le cadre du procès en appel qui se tiendra à Toulouse courant 2017. Ils ne feront pas taire la solidarité avec le peuple Palestinien !

Toulouse, le 6 décembre 2017

